

Mauvezin, le mercredi 16 juin 2021

---

Compte-rendu du Conseil Communautaire Bastides de Lomagne  
Du Lundi 7 Juin 2021 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Thoux

---

Nombre de délégués en exercice : 56  
Présents : 44  
Procuration : 6  
Excusés : 15  
**Votants : 50**

#### Intervention PETR\* - Pays Portes de Gascogne

M. Boucherie et M. De la Valette ont exposés à l'assemblée le nouveau projet de territoire qui va permettre de contribuer au développement économique, écologique, culturel et social du territoire.

(\*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

#### Validation du Conseil Communautaire du 12 Avril 2021

**Adopté à l'unanimité.**

#### Présentation du choix des entreprises travaux du siège

Lots	Entreprises	Prix
01- OSSATURE BOIS	BRUN	6 858,32€
02- MENUISERIE ALU	ORALU	27 044,00€
03- MENUISERIE BOIS	MDB	13 146,98€
04- PLATRERIE	L'EMBELLIE	18 398,07€
05- PEINTURE	L'EMBELLIE	5 686,71€
06- SOLS SOUPLES	DUPIN	4 115,49€
07- PLOMB. VENTIL. CHAUF. REVERS.	ROUILLES	13 112,79€
08- ELECTRICITE	ROUILLES	10 487,16€
	<b>TOTAL HT</b>	<b>98 849,52€</b>

#### Travaux d'aménagement et rénovation énergétique du siège - Dernière Tranche - Nouveau plan de financement

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de modifier le plan de financement concernant les travaux d'aménagement et de rénovation énergétique du siège de la CCBL.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Montant de l'opération</b>	208 697.98€ HT
<b>DETR - 40%</b>	83 479.19€
<b>Région - 20%</b>	41 739.60€
<b>Département - 20%</b>	41 739.60€
<b>Autofinancement CCBL - 20%</b>	41 739.60€

**Adopté à l'unanimité.**

### Mise en place de la Conférence des Maires

La Conférence des Maires réunit l'ensemble des maires des communes sous la présidence du Président de l'intercommunalité. C'est un organe consultatif d'échanges et de coordination qui a vocation à débattre des sujets d'intérêt commun ou relatifs à l'harmonisation des actions des communes et de l'intercommunalité. Monsieur le Président propose la mise en place de la Conférence des Maires composée des 41 maires des communes membres.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Extension du périmètre du SYGRAL\*

Intégration de nouvelles Communes de 2 Intercommunalités déjà membres du SYGRAL :

- Communauté de Communes Terres des Confluences (82)
- Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (82)

Adhésion de 3 nouvelles Intercommunalités :

- La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne (82)
- La Communauté de Communes des Hauts Tolosans (31)
- La Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges (31)

(\***SY**ndicat mixte de **G**estion des **R**ivières **A**starac **L**omagne)

**Adoptée à l'unanimité.**

### Fusion-Absorption SEM PSP\* et SPL EBSC\*\*

Le contrat de Délégation de Service Public étant la principale activité de la SEM PSP et prend fin le 30 Septembre 2021, elle n'a plus de raison d'exister.

Projet de fusion absorption de la SEM PSP par la SPL EBSCS.

(\***S**ociété d'**E**conomie **M**ixte **P**yrénées **S**ervices **P**ublics / \*\* **S**ociété **P**ublique **L**ocale **E**aux de la **B**arousse **C**omminges **S**aves)

**Adoptée à l'unanimité.**

### Renouvellement de la convention de partenariat avec les associations de commerçants

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les conventions avec les associations de commerçants.

La convention va permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée par la CCBL à ACAPL'A et à Cap Clar pour remplir sa mission de promotion et d'animation de l'activité économique et commerciale des communes pour une durée de 3 ans.

Les associations s'engagent, à leur initiative et sous leur responsabilité, à mettre en œuvre un programme d'actions annuel, défini sur deux volets :

- Des actions d'animation pour dynamiser et promouvoir les commerces : organisation de jeux concours, de festivités, de marchés... ;
- Des actions de communication sur le tissu commercial et artisanal local : édition de flyers/brochures/affiches, modernisation du site internet, création de vidéo, utilisation des réseaux sociaux, tenue de stands lors d'événements locaux...

Elles s'engagent à fournir 1 fois par an la documentation comptable de l'association.

Avec un taux d'aide de la CCBL : 80% du programme d'actions validé et 20% minimum des dépenses seront à la charge de l'association.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Aide FISAC\* - Fripouille & Cie

Catherine DAVASSE - Fripouille & Cie (Saint-Clar)

Projet : aménagement de l'espace de vente

Coût prévisionnel : 1 119,18€ TTC

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 335,75€

(\***F**onds d'**I**ntervention pour les **S**ervices, l'**A**rtisanat et le **C**ommerce)

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide FISAC - La Bouquinerie**

Nathalie DAVASSE

La Bouquinerie (Saint-Clar)

Projet : aménagement de l'espace de vente et de la cuisine

Coût prévisionnel : 2 402,75€ TTC

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 720,82€

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide FISAC - Magalie DURET**

Magalie DURET (Avezan)

Projet : aménagement d'un garage en atelier

Coût prévisionnel : 15 190,93€ TTC

Assiette retenue (dépenses non éligibles et devis non communiqué) : 11 259,95€ TTC

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 3 377,98€

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide FISAC - SAS La Cantina d'Élisa**

SAS La cantina d'Elisa (Cologne)

Projet : création d'un bar restaurant

Coût prévisionnel : 46 225 € HT

Assiette retenue (plafond) : 20 000€ HT

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 6 000€

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide FISAC - SARL CHIABO**

SARL CHIABO

Chez Angélique et Christian (Saint-Clar)

Projet : Modernisation de la boucherie

Coût prévisionnel : 5 705€ HT

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 1 711€

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Aide FISAC - SARL Immo Lomagne**

SARL Immo de Lomagne (Saint-Clar)

Projet : agrandissement et modernisation de l'agence

Coût prévisionnel : 13 981,45€ HT

Aide FISAC sollicitée (30 %) : 4 194,44€

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Cycle du travail**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la durée annuelle légale pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1600 heures + 7 heures de solidarité.

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596 h Arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1.607 heures

Il propose à l'assemblée de fixer la durée hebdomadaire à 35,5h soit 30mn de plus par semaine pour la Journée de Solidarité

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

Le président rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

Le Président propose à l'assemblée,

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Accès au grade d'avancement	Ration « promus-promouvables » Taux en %	Règle de l'arrondi à l'entier supérieur Oui-Non
Tous	100	

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Participation aux frais de fonctionnement 2019/2020 des écoles de la commune de Gimont**

Vu le courrier de la commune de Gimont du 8 décembre 2020 demandant l'accord de la CCBL pour la participation aux frais de fonctionnement scolaire 2019-2020,

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette participation est d'un montant de 891.50 € et que la dépense a été prévue au budget 2021.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Participation aux frais de fonctionnement 2020/2021 des écoles de la commune de Lectoure**

Vu le courrier de la commune de Lectoure du 2 Mars 2021 demandant l'accord de la CCBL pour la participation aux frais de fonctionnement scolaire 2020-2021,

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette participation est d'un montant de 4781.64 € et que la dépense a été prévue au budget 2021.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Participation aux frais de fonctionnement 2020/2021 des écoles de la commune de Puycasquier**

Vu le courrier de la commune de Puycasquier demandant l'accord de la CCBL pour la participation aux frais de fonctionnement scolaire 2020-2021,

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette participation est d'un montant de 700.00 € et que la dépense a été prévue au budget 2021.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Choix du bureau d'étude pour la réhabilitation des STEP\***

Vu la délibération D-01032021-15 du 1<sup>er</sup> Mars 2021 prise par la CCBL approuvant le lancement de l'étude de faisabilité pour la rénovation des STEP de Saint Clar, Touget, Thoux, Sainte Gemme et Monfort ;

Monsieur le Président présente les deux propositions pour le choix du bureau d'étude pour une « mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation ».

	Tranche ferme	Tranche ferme + optionnelles
ALTEREO	37 050 €	122 350 €
PRIMA	31 789 €	113 217 €

	Note technique	Note financière	Note globale (sur 100)
ALTEREO	53	37	90
PRIMA	58	40	98

(\*STation d'EPuration des eaux usées)

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Convention avec la SAUR**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de signer avec la SAUR une convention de facturation pour :

- les redevances dues par les usagers du service d'**Assainissement Non Collectif** pour les communes d'Avezan, Bajonnette, Bivès, Castéron, Estramiac, Gaudonville, Homps, L'Isle-Bouzon, Labrihe, Magnas, Mansempuy, Maravat, Mauroux, Mauvezin, Monfort, Pessoulens, Saint-Antonin, Saint-Brès, Saint-Clar, Saint-Créac, Saint-Léonard, Sainte-Gemme, Séremputy et Tournecoupe ;
- les redevances dues par les usagers du service d'**Assainissement Collectif** pour les communes d'Avezan, Bajonnette, Bivès, Estramiac, Gaudonville, L'Isle-Bouzon, Labrihe, Mauroux, Mauvezin, Monfort, Pessoulens, Saint-Clar, Sainte-Gemme et Tournecoupe.

Sa date d'expiration ne pourra pas être postérieure à celle du contrat du SAEP au 31 décembre 2030, ou à une date ultérieure si le contrat de concession devait être prolongé.

**Adoptée à la majorité (POUR : 49 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 0)**

#### **Modification des redevances assainissement CCBL**

Vu la proposition de la commission Assainissement du 24 Mars 2021 sur l'augmentation des tarifs des contrôles assainissement collectif et non collectif ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée la proposition ci-dessous :

	ANC VENTE	ANC Neuf	ANC Réhab.	AC Vente	Bon Fonctionnement
<b>CCBL (Mauvezin-St Clar)</b>	300€	300€	300€	300€	16€/an

**Adoptée à la majorité (POUR : 49 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 1)**

### **Avenant n° 2 au contrat d'exploitation du service public d'assainissement non collectif confiée par la CCBL à la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save**

Monsieur le Président expose à l'assemblée la proposition de modification de tarifs de la SPL Eaux Barousse Comminges Saves :

	ANC VENTE	ANC Neuf	ANC Réhab.	AC Vente	Bon Fonctionnement
<b>La Barousse (Cologne)</b>	<b>173€</b>	<b>298€</b>	<b>231€</b>	<b>173€</b>	<b>90€ (hors période:123€)</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### **Avenant n°3 au contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif confié par la CCBL à la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Saves**

Monsieur le Président expose qu'il convient d'actualiser le bordereau des prix des prestations réalisées par la SPL-Eaux Barousse Comminges Save.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Vote du budget ZA Chemin Grand Cologne**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire le budget ZA chemin Grand à Cologne de l'exercice 2021 :

#### **Investissement**

Dépenses : 315 744€

Recettes : 815 744€

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 1 073 422€

Recettes : 1 073 422€

**Adopté à l'unanimité.**

### **Proposition des nouveaux tarifs de l'École de Musique au 1<sup>er</sup> Septembre**

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs de l'Ecole de Musique de la CCBL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

		Tarifs actuels		Proposition tarifaire Pour la CCBL Pour les ressortissants	
		Ressortissants de la C.C.B.L	Extérieurs à la C.C.B.L		
		par an (par trimestre)	par an		
ENFANT	Formation musicale et instrument (plein tarif)	1 <sup>er</sup> enfant	243 € (81)	729 €	255 (85)
		2 <sup>ème</sup> enfant	195 € (65)		210 (70)
		3 <sup>ème</sup> enfant	162 € (54)		180 (60)
	Formation musicale et instrument tarif réduit (1)		- 20% (1)	PAS DE TARIF REDUIT	- 20% (1)
	Instrument seul ou 2ème instrument		213 € (71)	477 €	225 (75)
	Formation musicale, éveil musical ou initiation musicale		102 € (34)	300 €	120 (40)
	Chorale Enfants Ados		75 € (25)	75 €	75 € (25)
	Pratiques collectives (4)		Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Accès aux pratiques collectives (5)		-	-	120 € (40)

<b>ADULTE</b>	<b>Adultes (Formation musicale + instrument)</b>	378 € (126)	729 €	390 (130)
	<b>Adultes (Formation musicale)</b>	144 € (48)	300 €	150 (50)
	<b>Adultes (Chorale)</b>	75 € (25)	75 €	126 (42)
	<b>Adultes (pratique instrumentale)</b>	300 € (100)	477 € (159)	330 (110)
	<b>Pratiques collectives instrumentales (4)</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	<b>Accès aux pratiques collectives (5)</b>	-	-	120 € (40)
<b>Location d'un instrument (2)</b>		165 € (55)	231 €	180 € (60)
<b>Réduction (3)</b>		- 30 €	- 30 €	- 40

(1) pour les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et sur présentation d'un justificatif.

(2) dans la limite du stock disponible

(3) pour les élèves participant à l'orchestre d'harmonie La Fleurantine (de Fleurance)

(4) pour les élèves pratiquant un instrument au sein de l'EM, il s'agit de l'orchestre cadet, junior, les ensembles instrumentaux des différentes classes ainsi que la chorale.

(5) pour les élèves ne pratiquant pas d'instrument à l'EM

### **Adoptée à l'unanimité.**

### **Choix de l'artiste en Résidence**

Vu la délibération D-16112020-16 approuvant le projet de résidence d'artiste de deux mois en 2021 sur l'ensemble du territoire de la CCBL autour de l'illustration ;

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que l'artiste qui a été retenue s'appelle Charline Giquel.

### **Questions diverses**

- o Etude menée par l'Office de Tourisme sur les résidences secondaires
- o Proposition de session de formation pour les défibrillateurs
- o Distribution du bulletin intercommunal

### **Séance levée à 23h15**